

# Participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)



**Cholet**

**Agglomération**

**Antoine BOURCIER**

Service Urbanisme prévisionnel et opérationnel - Habitat  
Hôtel d'Agglomération – BP 62 111 – 49 321 CHOLET Cedex

Tel : 02 72 77 23 78

[abourcier@choletagglomeration.fr](mailto:abourcier@choletagglomeration.fr)

## OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cholet Agglomération participe au financement du FSL.

Le FSL est l'outil principal du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Il permet à des ménages en difficulté d'accéder à un logement ou de s'y maintenir grâce à des aides financières directes (prêts ou subventions). Ces aides interviennent pour des garanties de paiement du loyer et des charges, l'installation dans le logement et les impayés de loyer. Par ailleurs, il existe des mesures d'accompagnement social et de prévention des expulsions.

## TYPE D'AIDE

Subvention / prime

## SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Cholet Agglomération

## TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Ménages locataires démunis (en accès ou en maintien dans les lieux).

## CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions de ressources.

## MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

La participation financière de Cholet Agglomération est composée d'une part fixe forfaitaire correspondant à la population DGF des communes membres, part minorée du pourcentage correspondant au nombre de logements HLM dans le nombre total de résidences principales pour chaque commune.

## PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, Conseil départemental, collectivités locales, CAF, MSA, bailleurs sociaux, EDF, GDF...

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

Budget prévisionnel 2024 : 23 212 €

---

### **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

En 2023, Cholet Agglomération a versé 23 212 €.  
En 2022, Cholet Agglomération a versé 23 212 €.  
En 2021, l'Agglomération du Choletais a versé 23 212 €.  
En 2020, l'Agglomération du Choletais a versé 23 212 €.  
En 2019, l'Agglomération du Choletais a versé 23 212 €.  
En 2018, l'Agglomération du Choletais a versé 23 212 €.  
En 2017, l'Agglomération du Choletais a versé 23 203 €.  
En 2016, l'Agglomération du Choletais a versé 19 500 €.

